

Communiqué de presse :



Fortes chaleurs et plan ministériel Canicule :

Du vent ministériel... mais rien de rafraîchissant...

Alors que nous allons connaître un second épisode de canicule en un mois, le ministère ne prend toujours pas conscience des urgences. Face à cette situation « dégradée », il poursuit sa politique de bricolage permanent, avance des « solutions » inappropriées (voire déjà dépassées) et place personnels et élèves face à de nouvelles difficultés. La dernière (et insuffisante) sortie du ministre sur l'adaptation des horaires en période d'examens (seule mesure d'aménagement) révèle le manque d'empathie à l'égard d'élèves passant des épreuves majeures. Les élèves de bac professionnel en avaient été déjà victimes en composant sous des chaleurs insupportables.

Alors qu'il avait été incapable d'anticiper le premier épisode de mai, le ministre avait présenté le 28 mai son « plan ministériel de gestion des vagues de chaleur » visant à « protéger les personnels et les usagers » et garantir la continuité du Service public d'Éducation. Tout en reconnaissant qu'aucune réglementation-mesure n'existait pour protéger personnels et élèves, il ne proposait aucune modification réglementaire, aucun plan global de rénovation énergétique, aucun calendrier (même pas un horizon...) ni d'obligations thermiques. Le plan reste sur du descriptif-prescriptif sans contrainte ni engagement concret de la part de l'État tout en renvoyant à la seule responsabilité des collectivités territoriales et des personnels...

Bel exercice de communication où ÉduRénov et Fonds Vert sont évoqués alors que leur budget 2026 est amputé (Fonds Vert divisé par 4 en 2 ans et fin de nombreux projets). De plus, si le bâti scolaire est du ressort des collectivités, c'est bien à l'État-employeur et au gouvernement de mettre la main à la poche afin que les personnels exercent dans des conditions dignes.

Au cœur de la crise, nous ne pouvons que constater un Etat-employeur aux abonnés absents.

Aucune disposition claire n'est prise, aucun état des lieux n'est lancé... De façon globale, ***cette gestion isole à nouveau les personnels qui gèrent au mieux la situation pour le bien des élèves***. Une fois de plus, ils colmatent les manques institutionnels et accueillent coûte que coûte les élèves en tentant de les protéger.

Face à cette situation catastrophique et dangereuse pour la santé de tout le monde, la CGT Educ'action estime qu'il n'est plus l'heure de tergiverser et ***appelle les autorités à prendre enfin leurs responsabilités et aux personnels à faire valoir leurs droits***.

C'est en ce sens que la CGT Educ'action s'est adressée à la Rectrice et aux Inspecteurs d'Académie afin qu'ils permettent effectivement aux personnels vulnérables de se retirer de situations de travail qui les mettent en danger alors que consigne semble avoir été donnée de fournir un certificat d'arrêt (voir message adressé en p2).

A Limoges, le 22 juin 2026

Contact : Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72

Courriel adressé à Madame la Rectrice ce lundi 22 juin :

Madame la Rectrice,

Messieurs les Inspecteurs d'Académie,

Nous sommes alertés par des personnels vulnérables qui sollicitent des autorisations d'absences afin de se préserver des conditions de travail particulièrement inadaptées à leur santé ou à leur situation compte tenu des températures constatées et parfois de l'absence de mise en oeuvre des mesures de prévention préconisées. C'est particulièrement vrai s'agissant de l'accès à de l'eau fraîche pour tous les agents garanti par l'employeur.

Pourtant, les adaptations -donc les autorisations d'absences- accordées aux personnels vulnérables font partie des préconisations du Ministre adressées aux personnels.

Or, consigne semble avoir été donnée aux services gestionnaires d'indiquer aux personnels qui sollicitent des autorisations d'absences qu'il convient de "fournir un certificat d'arrêt de travail".

Cette situation n'est pas acceptable puisqu'elle aurait pour conséquence d'impacter financièrement les collègues concernés voire d'empêcher les personnels de se retirer de telles situations de travail compte tenu de la difficulté d'accéder à un médecin.

Or, si les vagues de chaleur ne sont pas totalement anticipables avec précisions, nul ne pouvait ignorer qu'elles se produiraient et qu'elles se produiront à nouveau, avec une toujours plus grande régularité et une plus grande intensité comme ne cessent d'alerter les scientifiques.

En cela, il était envisageable de mettre à jour la liste des personnels vulnérables, de solliciter les personnels qui l'étaient lors de la crise COVID et d'assurer effectivement le suivi médical prévu à l'article 24 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. Or, manifestement, ceci n'a pas été ou n'a pas pu être anticipé.

Pour autant, le principe de précaution s'impose. Nous vous demandons donc de recontacter les personnels concernés, d'engager les supérieurs hiérarchiques à accorder a priori les autorisations d'absences. A défaut, la responsabilité de l'auteur ou l'autrice d'un refus ou de l'absence de validation de l'autorisation d'absence serait bien évidemment questionnée en cas d'accident des personnels concernés.

En effet, il appartient à l'employeur de prendre "les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs".

Nous vous prions de croire en notre profond engagement pour le Service Public et Laïque d'Education Nationale et pour la santé et sécurité au travail des agent.es qui le font vivre au quotidien.

Pour la CGT Educ'Action,

Fabrice Couégnas

Les revendications de la CGT Educ'Action :

La CGT Educ' exige immédiatement :

- l'égalité de traitement entre tous les personnels
- des consignes nationales et académiques claires, applicables immédiatement
- des décisions anticipées sur les examens et l'établissement par le ministère, dès la rentrée, d'un agenda précis qui anticipe des dates de repli
- la possibilité de fermeture des établissements-écoles-services lorsque les conditions de travail et de sécurité ne sont plus réunies
- la protection effective des élèves et des personnels vulnérables (sans attendre des procédures interminables) et appelle ses derniers à demander les ASA auxquelles ils ont droit
- la sécurisation des laboratoires par l'évacuation des déchets chimiques par une entreprise experte et le stockage sécurisé des produits avant fermeture des EPLE
- contacter la CGT Educ'action de son département pour se faire accompagner
- un plan pluriannuel de rénovation thermique du bâti scolaire, doté de moyens à la hauteur des besoins.